

BANQUE CENTRALE DU CONGO

Allocution prononcée par :

**Monsieur Deogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO
GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO**

**A L'OCCASION DE SA PREMIÈRE RENCONTRE
AVEC L'ENSEMBLE DES DIRIGEANTS
DU SYSTÈME FINANCIER CONGOLAIS**

Date : Mardi 11 juin 2013
Heure : 14h30'
Lieu : Centre d'Evènements ROMEO GOLF
Kinshasa/Gombe

Juin 2013

- **Monsieur le Président de l'Association Congolaise des Banques ;**
- **Monsieur le Président de l'Association Professionnelle des Coopératives d'Epargne et de Crédit ;**
- **Madame la Présidente de l'Association Nationale des Institutions de Micro Finance ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

C'est pour moi un réel plaisir, au moment où je débute mon mandat à la tête de la Banque Centrale du Congo, de me retrouver devant cet aéropage constitué d'éminents Dirigeants des institutions du système financier national pour faire le point sur la situation du secteur et entrevoir ses perspectives.

Je voudrais saisir cette opportunité pour, d'une part, vous remercier pour les encouragements que j'ai reçus de chacun de vous à l'occasion de ma nomination et, d'autre part, vous souhaiter une cordiale bienvenue à cette première rencontre, qui, je n'en doute pas, ne sera pas la dernière.

Avant de poursuivre, qu'il me soit permis de réitérer mes sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, pour la confiance placée en ma modeste personne afin de présider aux destinées de l'Institut d'Emission de notre pays, la république Démocratique du Congo.

Mon allocution de ce jour sera axée sur trois principaux points :

- Le premier point décrira de façon sommaire sur *l'état des lieux du paysage financier congolais*.
- Le deuxième point me permettra d'évoquer, brièvement, la *nouvelle orientation qu'entend donner la Haute Direction de la Banque Centrale dans le domaine monétaire et financier*.
- Dans le troisième et dernier point, je partagerai avec vous les attentes de l'Institut d'Emission en vue de relever les *défis sans cesse croissants de la modernisation et du développement du système financier national*.

Avant d'aborder les points mentionnés, je voudrais souligner l'immense travail abattu sans relâche ces dernières années par la Banque Centrale du Congo sous la houlette de mon prédécesseur, le Gouverneur Honoraire, Monsieur Jean-Claude MASANGU MULONGO, travail remarquable dont la contribution à la relance effective de l'activité financière dans notre pays est indéniable.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

En ce qui concerne le **système financier congolais**, je peux affirmer que des progrès considérables ont été réalisés à la faveur des réformes de fond menées par l'Institut d'Emission au cours des quinze dernières années.

En effet, le processus de restructuration du système financier congolais engagé depuis l'année 1997 par la Banque Centrale a permis, non seulement de mettre à l'écart les institutions financières jugées non viables et sans perspectives de redressement, mais aussi, de mettre un terme à la crise bancaire et financière qui sévissait à l'époque dans le pays.

Cette action énergique s'est traduite par la restauration progressive de l'intermédiation financière.

A ce jour, le paysage financier congolais comprend 253 institutions financières agréées contre 43 en 2001. Celles-ci sont ventilées de la manière suivante :

- 1) 18 banques agréées opérant à travers un réseau commercial constitué de 278 points d'exploitation et entretenant 1.416.520 comptes ouverts au profit des agents économiques.

Globalement, à fin avril 2013, les banques ont mobilisé un volume total de dépôts estimé à deux milliards huit cent millions de dollars américains et alloué des financements totalisant un milliard cinq cent millions de dollars américains ;

- 2) 151 institutions du Système Financier Décentralisé, dont :
 - 2 Coopératives Centrales d'Épargne et de Crédit ;
 - 125 Coopératives Primaires d'Épargne et de Crédit ;
 - 24 Institutions de Microfinance parmi lesquelles 4 sociétés de Microfinance collectant l'épargne et octroyant des crédits.

Les structures financières de proximité ont dans l'ensemble collecté une épargne évaluée à cent soixante-cinq millions huit cent mille dollars américains et consenti des crédits totalisant cent-quatre millions cinq cent mille dollars américains. Elles ont ouvert au public 1.100.000 comptes, en majorité au profit des femmes ;

- 3) Sept autres Intermédiaires Financiers, à savoir :

- la CADECO, qui est en processus de restructuration et de viabilisation ;
- la SOFIDE, qui a été relancée par un appui financier du Gouvernement afin d'assurer le financement du moyen et du long terme de l'économie ;
- le Fonds de Promotion de l'Industrie (F.P.I.) et Fonds National de la Microfinance (F.N.M.), pour le soutien au secteur de microfinance, aux PME, PMI et PMA ;
- AIRTEL MONEY, TIGO CASH et VODA CASH, trois sociétés financières qui exploitent le Mobile Banking et qui ont déjà fédéré à ce jour 1.600.000 clients actifs sur un potentiel de 15 millions d'abonnés auprès des opérateurs de téléphonie mobile ;

- 4) 61 Messageries Financières, dont certaines messageries opérant en partenariat avec les grands groupes internationaux tels que WESTERN UNION et MONEY GRAM ainsi que 16 bureaux de change agréés par l'Institut d'Emission.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Nonobstant l'évolution favorable du paysage financier congolais, des efforts importants restent à faire pour consolider et développer le système financier national, afin de le rendre apte à couvrir les besoins immenses du pays dans ce secteur.

Il ne saurait en être autrement lorsque l'on sait que le faible niveau de développement financier actuel constitue une contrainte pour l'émergence économique de notre pays.

En guise d'illustration, je relèverai les trois faiblesses suivantes :

- Première faiblesse : le faible taux de bancarisation. Au total, environ 4 millions de comptes bancaires pour 70 millions d'habitants, soit 5,7% seulement avec, par ailleurs, une couverture géographique asymétrique.

En effet, des nombreuses contrées demeurent non desservies par les services financiers malgré l'effort appréciable du Gouvernement et de l'Association Congolaise des Banques en matière de bancarisation des salaires des agents et fonctionnaires de l'Etat disséminés sur tout le territoire national ;

- Deuxième faiblesse : le bas niveau du financement de l'économie. Des timides interventions des institutions financières, essentiellement concentrées sur le court terme dans un contexte de surliquidité des banques ;

- Troisième faiblesse : la diversification limitée des institutions et de l'offre des services financiers.

En dehors des banques et des institutions de microfinance, les autres institutions financières peinent à émerger. Il s'agit, entre autres, des fonds communs de placement, des sociétés d'assurance, des sociétés spécialisées dans les opérations de crédit-bail, de cautionnement, d'affacturage, de crédit à la consommation, de gestion des titres de participation, etc.

Le faible niveau de développement de l'activité financière nationale appelle des nouvelles actions volontaristes, au regard d'énormes besoins de financement induits par le programme du Gouvernement focalisé sur la modernisation des infrastructures telle que prônée par le Chef de l'Etat et par l'objectif de l'émergence économique de la République Démocratique du Congo à atteindre à l'horizon 2030.

Pour la Banque Centrale du Congo, après avoir réussi à restaurer la stabilité de la monnaie, le développement du système financier constitue un nouveau pari à gagner à tout prix.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Pour préserver les acquis et aborder les nouveaux défis, la **nouvelle orientation de la politique générale** de la Haute Direction de l'Institut d'Emission, comporte deux principaux axes, à savoir :

- le premier axe a trait à *la pérennisation de la stabilité monétaire ;*
- le deuxième axe se rapporte à *la promotion de la stabilité et du développement du système financier national.*

En ce qui concerne **l'axe relatif à la pérennisation de la stabilité monétaire**, la Banque Centrale mettra tout en œuvre pour préserver la stabilité et réduire la volatilité du niveau général des prix et celle du taux de change.

Des réformes importantes seront menées en vue de conférer aux instruments d'intervention de la Banque Centrale, davantage de souplesse et de capacité réactive et proactive face aux évolutions de la conjoncture intérieure et extérieure.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la réforme relative à la fusion à partir du 26 juin prochain, des souscriptions compétitives et non compétitives aux adjudications des billets de trésorerie. Désormais, les banques seront appelées à souscrire pour leur propre compte et pour celui de leurs clients.

La Banque Centrale entend également garantir de manière efficiente, transparente et crédible la stabilité interne et externe de la monnaie nationale.

Pour ce faire, quatre mesures seront mises en œuvre et consisteront à :

1. adapter les cadres stratégique, analytique et opérationnel de la politique monétaire, avec un accent particulier sur le développement de nouveaux instruments performants tels que les opérations d'open market ou de réglage fin ;
2. réformer la réglementation de change pour tenir compte des évolutions aux plans national et international afin de minimiser la fuite des capitaux ;
3. consolider l'indépendance de la Banque Centrale tout en veillant à une coordination harmonieuse entre la politique monétaire et la politique budgétaire ;
4. sauvegarder le principe de flexibilité et de positivité du taux directeur en termes réels afin de permettre effectivement au taux d'intérêt de mieux assurer la transmission des effets de la politique monétaire dans l'économie et de promouvoir le développement des actifs financiers en monnaie nationale à rendement réel positif et attractif.

Cependant, la dollarisation de l'économie congolaise demeure une contrainte majeure qui pèse sur l'efficacité de la politique monétaire et accroît la vulnérabilité du système financier.

Avec ce phénomène, le secteur financier est confronté aux risques de solvabilité et de liquidité en devises étrangères car la Banque Centrale ne pourra pas jouer le rôle de prêteur en dernier ressort en monnaies étrangères en cas de difficultés de trésorerie des banques.

D'où, le défi de la dédollarisation de l'économie congolaise, laquelle constitue une autre priorité pour la Banque Centrale et le Gouvernement de la République qui se sont engagés à accélérer la mise en œuvre des réformes relevant de leurs compétences respectives et ce, en collaboration avec vos associations professionnelles.

L'objectif poursuivi étant qu'à terme, la monnaie nationale recouvre ses fonctions traditionnelles d'unité de compte, de moyen de paiement et de réserve de valeur.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Dans la droite ligne de l'objectif de pérennisation de la stabilité monétaire, la gestion optimale des réserves officielles de la République sera un pilier majeur de la politique générale de l'Institut d'Emission.

En effet, le pays doit disposer d'un matelas de devises suffisant, susceptible de permettre à l'autorité monétaire de réagir aux chocs exogènes et endogènes ainsi qu'à la volatilité du taux de change, afin d'assurer la stabilité externe de la monnaie.

L'objectif visé à ce niveau est de dépasser, à moyen terme, le cap d'une couverture de quatre mois d'importations des biens et services, notamment au travers, d'une part, des achats de devises sur le marché local et, d'autre part, leur placement conformément aux principes de sécurité, de liquidité et de rendement.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Le deuxième axe de la politique de la Haute Direction de l'Institut d'Emission, disais-je, se rapporte à **la promotion de la stabilité et du développement du système financier national**. Dès lors, le renforcement du cadre de surveillance des banques et d'autres intermédiaires financiers revêt une importance particulière.

En effet, seul un système financier solide et inclusif est à même de sécuriser l'épargne du public, de préserver sa confiance et de financer efficacement l'activité économique et le développement national. La récente crise financière a révélé que des défaillances des mécanismes de surveillance du secteur financier peuvent avoir des conséquences néfastes, non seulement sur l'activité économique, mais aussi sur le niveau de vie de la population.

Par ailleurs, l'intérêt d'avoir un système bancaire stable et solide réside dans le fait que les banques jouent un rôle important dans la transmission des impulsions de la politique monétaire à l'économie réelle par le biais de différents canaux, notamment, le canal du taux d'intérêt, le canal du taux de change, le canal des anticipations ou d'effets d'annonce ainsi que le canal du crédit.

A cet égard, dans le cadre de sa politique générale, la Banque Centrale, en raison de ses prérogatives et en sa qualité à la fois d'Autorité de Régulation et de Contrôle, compte s'employer résolument à la promotion de la stabilité financière et au développement du système.

Ainsi, la surveillance sera renforcée et élargie, de manière à intégrer dans le périmètre de la supervision, toutes les institutions non encore couvertes à ce jour. Aussi, la présence en cette salle des hauts responsables du F.P.I., du F.N.M., de la S.C.P.T./Comptes Chèques Postaux ainsi que des placeurs institutionnels comme la SONAS, l'INSS et la SONAL, dont les réserves mathématiques sont si précieuses pour le financement de l'économie nationale, mérite-t-elle d'être saluée.

Par ailleurs, un partenariat devra être créé avec les institutions financières aux fins de développer l'innovation et de susciter les conditions susceptibles de favoriser l'émergence d'un marché financier structuré et moderne.

Au regard des défis du long terme visant la constitution d'une Banque Centrale Africaine, il s'avère nécessaire, dès à présent, de renforcer la coopération régionale et internationale afin de faciliter l'échange d'informations et la surveillance, dans le but de mettre en place des conditions de développement d'un marché financier régional en Afrique Centrale.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

La Haute Direction de la Banque Centrale du Congo est déterminée à accompagner les efforts de tous les opérateurs en vue de **la modernisation et du développement du système financier congolais**.

C'est dans ce cadre que l'Institut d'Emission envisage :

- 1) de lancer, au début du mois de septembre de cette année, une enquête sur l'évolution des conditions d'octroi des crédits par les banques et les autres institutions financières.

Les résultats de l'enquête seront exploités judicieusement afin de permettre à la Banque Centrale d'identifier les problèmes qui se posent en vue d'y apporter des solutions idoines, de manière à permettre au Gouvernement de la République d'ajuster sa politique générale.

- 2) de consolider les acquis qui ont permis une évolution favorable du paysage financier congolais. A ce sujet, les opérateurs du secteur financier doivent être rassurés de la résolution de l'Autorité de Supervision et de Contrôle à œuvrer en vue de la préservation du partenariat avec les différentes corporations professionnelles du secteur ;
- 3) de faire aboutir les projets de réformes en cours, à savoir : la rénovation du cadre réglementaire, la modernisation de la Centrale des Risques, la mise en œuvre d'un fonds de garantie des dépôts, la modernisation du système national de paiement et la migration du système financier congolais vers les normes IFRS ;
- 4) de lancer des nouveaux chantiers en attendant les conclusions et les recommandations des travaux en cours du Programme d'Evaluation du Secteur Financier de notre pays qui est bénéficiaire de l'assistance technique de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

A cet effet, il est envisagé de mettre en place une stratégie nationale d'inclusion financière, en vue d'atteindre un taux de bancarisation à deux chiffres dans les prochaines années, intégrant, entre autres, l'éducation financière, la création des fonds de garantie des crédits et celle d'un marché des capitaux.

- **Monsieur le Président de l'Association Congolaise des Banques ;**
- **Monsieur le Président de l'Association Professionnelle des Coopératives d'Epargne et de Crédit ;**
- **Madame la Présidente de l'Association Nationale des Institutions de Micro Finance ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Je terminerai mon propos en affirmant que pour relever les défis sans cesse croissants de la modernisation et du développement du système financier congolais, la Banque Centrale du Congo attend de tous les opérateurs du système, d'une part, le strict respect des dispositions légales et réglementaires en la matière et, d'autre part, un sens élevé de professionnalisme et d'esprit d'innovation.

Je vous remercie, tous, pour votre aimable attention.
